

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/062 DU 06 MAI 2022 PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DU
MINISTERE PUBLIC**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 03 août 2019 portant Modification de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 juin 2016 portant Création des Tribunaux de Grande Instance de Muha, Mukaza, Ntakangwa et leurs Parquets en Mairie de Bujumbura ;

Vu le Décret n°100/183 du 07 décembre 2018 portant Création des Cours d'Appel de Bujumbura Mairie, Makamba, Muha, Ntakangwa et leurs Parquets Généraux et Délimitation du ressort de la Cour d'Appel de Bururi et son Parquet Général ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
Vu le Décret n°100/119 du 18 décembre 2020 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice ;

Sur proposition du Ministre de la Justice ;

Après Avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Procureur Général près la Cour d'Appel de BUJUMBURA MAIRIE :
Monsieur NSENGIYUMVA Aristide ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de BURURI :
Monsieur IRADUKUNDA Emmanuel ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de MUHA :
Monsieur HABIMANA Jean Claude ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de NGOZI :
Monsieur YAMUREMYE Prosper ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de GITEGA :
Madame NISHEMEZWE Félicité ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de MAKAMBA :
Monsieur NDAYISHIMIYE Eliphaz ;
- Procureur Général près la Cour d'Appel de NTAHANGWA :
Monsieur CISHAHAYO Merveille de Dieu ;
- Procureur de la République à BUBANZA :
Monsieur NSENGIYUMVA Jean Claude ;
- Procureur de la République à BUJUMBURA :
Monsieur NIYONZIMA Patrice ;
- Procureur de la République à CANKUZO :
Monsieur BAZIKWANKANA Ferdinand ;
- Procureur de la République à CIBITOKI :
Monsieur NSAVYIMANA Jean Paul ;
- Procureur de la République à GITEGA :
Monsieur BAZIRUTWABO Emile ;
- Procureur de la République à MUHA :
Monsieur BUCUMI Albert ;
- Procureur de la République à MURAMVYA :
Monsieur BIZINDAVYI Jean Paul ;
- Procureur de la République à MUYINGA :
Monsieur NIYOKINDI Gérard ;
- Procureur de la République à NGOZI :
Monsieur NGOMANZIZA Alfred Franck ;
- Procureur de la République à RUMONGE :
Monsieur NAHAYO Phanuel ;



- Procureur de la République à RUTANA :
Monsieur NIYUNGEKO Léonidas ;
- Procureur de la République à RUYIGI :
Monsieur NIYIGABA Edouard ;
- Procureur de la République à BURURI :
Monsieur NDAYIKEZA Frédéric ;
- Procureur de la République à KARUSI :
Madame NDAYIRAGIJE Aline ;
- Procureur de la République à KAYANZA :
Monsieur NIYINGABIRA Isaac ;
- Procureur de la République à KIRUNDO :
Monsieur NDEMEYE Jean Claude ;
- Procureur de la République à MAKAMBA :
Monsieur SABUSHIMIKE Claver ;
- Procureur de la République à MUKAZA :
Madame NINGABA Etienne ;
- Procureur de la République à MWARO :
Monsieur NDAYISHIMIYE Domitien ;
- Procureur de la République à NTAHANGWA :
Monsieur NTAWUYAMARA Jean Christ.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 06 mai 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-



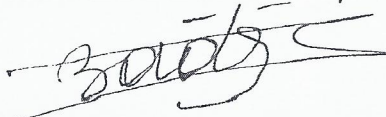
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Général de Police.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



Domine BANYANKIMBONA.